

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE

Portant autorisation d'occupation du domaine public route du Cammas

Le Maire de la commune de Castelmaurou,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route, et notamment l'article R 225, définissant les pouvoirs des Maires,
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et complété par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu le décret n° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,
- Vu la demande de M. BEUZIT en date du 27 mai 2022,

Considérant la nécessité d'autoriser l'entreprise TPPB à occuper un espace public afin d'assurer le raccordement d'un rejet eaux usées sur un regard existant, dans le cadre de de la remise en état de l'installation d'assainissement autonome de M. Beuzit, 48 route du Cammas 31180 CASTELMAUROU (parcelle AN88).

ARRETE

Article Premier : L'entreprise TPPB est autorisée à occuper l'espace vert attenant au trottoir de la route du Cammas, au droit du n°48 route du Cammas 31180 CASTELMAUROU, du 1er au 30 septembre 2022.

Article 2 : Aucune emprise de chaussée n'est admise.

Article 3 : En cas d'empiètement sur le trottoir, une déviation piétonne sécurisée sera mise en place à la charge de l'entreprise.

Article 4 : Toute occupation des espaces utilisés par l'entreprise de travaux sera interdite aux personnes extérieures.

Article 5 : Une signalisation adaptée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux afin d'informer les automobilistes de la présence de travaux.

Article 6 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation et pendant toute la durée des travaux.

Article 7 :

- Madame la Maire de Castelmaurou
 - TPPB – n°1 chemin de Bagis 31180 CASTELMAUROU
 - M. BEUZIT Mathieu - n°48 route du Cammas 31180 CASTELMAUROU
 - La Police Intercommunale,
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Police Intercommunale

Fait à Castelmaurou,
Le 15 juillet 2022

La Maire

ESQUERRE Diane



Date de mise en ligne le 20 juillet 2022